



Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique

Section Nationale INSERM

7, rue Guy Môquet - Bâtiment I - B.P. 8 - 94 801 Villejuif Cedex
Tél. : 01.49.58.35.81 - Fax : 01.49.58.35.33 - Mél : sntrsins@vjf.cnrs.fr
Site Web : <http://sntrs.fr/>

Réunion des Directeurs de Laboratoires INSERM
Mardi 7 février 2017 Maison de la Chimie Paris

Redonner la parole aux scientifiques

Les scientifiques s'adressent régulièrement au pouvoir politique pour leur demander d'arrêter le pilotage de la recherche par ses applications. Ils ont beau essayer de leur faire comprendre que les applications sont souvent le produit d'une recherche purement fondamentale guidée par la curiosité, c'est peine perdue ! Pourquoi tant de surdité, de cécité de la part du pouvoir politique ?

En France, la recherche publique s'est structurée autour d'organismes nationaux qui ont conféré à la communauté scientifique une grande liberté dans l'élaboration des programmes de recherche grâce notamment à leurs instances scientifiques. Cette liberté n'a cessé de se restreindre par le développement des financements sur contrats. La loi sur l'innovation de Claude Allègre de 1999 a introduit un changement de paradigme en donnant la possibilité aux chercheurs de se transformer en créateurs d'entreprises. Puis vint le pacte pour la recherche de 2006 qui, avec l'ANR et l'AERES, donna au pouvoir politique les moyens de piloter les laboratoires par-dessus les organismes de recherche et les universités. La loi Fioraso de juillet 2013, qui a fait de l'innovation et du transfert l'alpha et l'oméga de la politique de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, a créé les communautés d'universités et d'établissements (Comue) qui territorialise la recherche.

Une recherche publique territorialisée, c'est une recherche intégrée à la stratégie des universités elles-mêmes dépendantes des financements des entreprises de la région et des collectivités territoriales. Territorialisation de la recherche et stratégie nationale de recherche sont difficilement conciliables. « **Comment concilier cette politique de sites avec les enjeux stratégiques nationaux à l'échelle du pays ?** » interrogeait le PDG de l'Inserm, lors du colloque organisé fin aout 2016 à Nancy par les vice-présidents recherche des universités.

Qui dirige l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR) ?

C'est le Commissariat Général à l'Investissement (CGI) sous l'autorité du Premier Ministre.

La recherche publique doit avant tout être au service de la compétitivité des entreprises. Or, le monde académique n'a pas la culture de l'entreprise. Comme le résumait le président de l'université de Lorraine au colloque de Nancy « **L'Etat ne fait pas plus confiance aux universités qu'aux organismes. On nous consulte, mais on ne nous écoute pas** ». Pour le pouvoir politique, ceux qui ont la culture de l'entreprise et qui sont des commis de l'Etat sont les mieux placés pour

restructurer l'ESR aux nécessités de la compétition internationale.

C'est pourquoi René Ricol, commissaire aux comptes, président de France investissement, Louis Gallois haut fonctionnaire du Trésor, PDG successivement de la Snecma, de la SNCF, d'EADS, ont dirigé le CGI. Ce dernier a actuellement à sa tête Louis Schweitzer, ancien haut fonctionnaire, ex PDG du groupe Renault. Il y a peu de contact entre le CGI et le secrétariat ESR de T Mandon !

Un système d'ESR en instabilité permanente

Le 3^e PIA vient d'être lancé par le CGI alors qu'aucun bilan n'a été tiré des deux premiers avec leurs Labex, Equipex, Idex, Isites, Institut Carnot, IHU, IRT, etc... Toutes ces initiatives n'ont fait que complexifier le système de l'ESR. Alors que le pacte pour la recherche

de 2006 nous a été vendu pour simplifier le paysage de la recherche, ce dernier n'a jamais été aussi complexe. Et cette complexification semble sans fin. Le CGI, où la technocratie règne en maître, élabore régulièrement des appels d'offre qui recomposent en permanence le

système. Le jury d'Idex a recalé la plupart des Idex adoués par le Ministère pour des problèmes de gouvernance. Cette dernière n'étant pas assez intégrée faisait trop la part belle aux composantes de l'Idex. Le message du Jury a été entendu, maintenant c'est la

Une évaluation technocratique sous tutelle universitaire

Ce sont les regroupements universitaires qui décideront de la vie des laboratoires de recherche des organismes et de leur stratégie. Dans le biomédical, les laboratoires de recherche seront de plus en plus sous la tutelle des doyens des facultés de médecine. Dans le cadre de la vague D de l'évaluation HCERES, la Direction de l'Université Pierre et Marie Curie et celles des organismes procèdent ensemble à une pré-visite des laboratoires visant au profilage de ces derniers en fonction de critères « *stratégiques* ». Profilage indispensable pour que le projet d'unité ait l'imprimatur de l'université pour sa présentation à l'HCERES.

La méthodologie et les critères de l'évaluation sont définis par l'HCERES (voir son site web). Il s'agit d'un processus de normalisation de la recherche via une « évaluation intégrée » qui met en adéquation la recherche et l'enseignement des différentes composantes d'un site avec la stratégie de l'établissement qui pilote ce site. Sont évalués ce qui est appelée la coordination territoriale c'est à dire la Comue, ses objectifs, sa gouvernance, les composantes

Des moyens en baisse

Le budget 2017 des organismes et des universités n'augmente que des sommes nécessaires pour financer les mesures salariales fonction publique : revalorisation du point d'indice et amélioration des grilles de salaires dans le cadre du PPCR. Le budget des établissements est à la limite de la rupture. Il ne tient pas compte de l'inflation et ne compense pas la hausse de la masse salariale due aux avancements et promotions des personnels. Ces ardoises successives laissées par l'Etat contraignent les établissements à geler de nombreux postes pour faire face à leurs dépenses. Nous pouvons estimer à 5900 emplois soit plus de 10% des effectifs autorisés par le parlement qui ne seront pas pourvus par les directions des organismes. Faute de masse

Résumons

Une recherche publique structurée par des non scientifiques, des organismes de plus en plus dilués dans les regroupements universitaires, une gestion technocratie stérilisante, des financements récurrents qui ne cessent de se réduire, des financements contractualisés de plus en plus difficiles à décrocher, des personnels statutaires de moins en moins motivés, une précarité endémique qui déstabilise les collectifs de travail : **Où est l'avenir ? Cette politique n'est-elle pas celle du déclin ?**

course à la fusion. Les Comues sont instables car elles sont avant tout des lieux de lutte de pouvoir, comme le montre l'éclatement de la Comue Hesam et la naissance toujours reportée de la Comue de Saclay.

de la coordination territoriale, c'est à dire les établissements d'enseignement supérieur, les champs de recherche et enfin les laboratoires. La pertinence d'un champ de recherche se décline notamment en sa capacité à mobiliser les financements du PIA, de l'ANR, de l'Europe, du Feder, des régions, etc ...). L'HCERES parle, dans ses référentiels d'évaluation, de positionnement stratégique, de benchmarks, de produits de la recherche. Les directions de laboratoire devront remplir un dossier d'auto évaluation dans lequel il leur sera notamment demandé de procéder à une analyse SWOT. Acronyme anglais qui signifie forces, faiblesses, opportunités, menaces. Une analyse SWOT est un outil d'audit marketing permettant de déterminer les différentes options d'un service d'une entreprise pour accroître sa performance dans son domaine spécifique.

Les directions de laboratoire essayent de concilier l'inconciliable : d'un côté une démarche de curiosité scientifique avec de l'autre des critères d'évaluation et d'organisation de la recherche qui sont à l'opposé.

salariale suffisante, les effectifs totaux des organismes de recherche ont subi une diminution importante en 2015 ; baisse de 1,5% sur un an et de 5,2% depuis 2010. Le PDG du CNRS alertait dans Sciences et Avenir sur le besoin de financement de son organisme et prévenait que son budget contraint faisait courir des risques de décrochage à la recherche française.

La montée en puissance du financement de la recherche sur appel à projets s'est accompagnée d'une explosion de la précarité. Il y a au moins 70 000 travailleurs précaires (CDD et vacataires) dans l'ESR qui ont pour la majorité d'entre eux pôle emploi comme seule perspective.

**Pour contribuer au développement de la société, la recherche doit être libre.
C'est de cette liberté, de cette quête de la connaissance, que découlent les applications.
Il faut redonner la parole aux scientifiques !**